

CONSEIL MUNICIPAL DU 31/08/2026

LISTE DES DELIBERATIONS



Le lundi 31 août deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.
Présents et membres excusés et pouvoirs :

ALEXANDRE Paul	P	DEVILLE Olivier	P	POULET Sandrine	P
CHAPDELAINE Sarah	P	DOUBLET Thierry	P	ROULAND Aurélie	P
CHAUVIN Corinne	Pvr SP	FAGUAIS François	P	STRUGALA Philippe	P
CLEMENT Emilie	Pvr CT	MAGRO Catherine	Pvr FF	TETREL Guylène	P
DEBON Anthony	P	NATU Guillaume	P	THÉAULT Chantal	P

Secrétaire de séance : Nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M Anthony DEBON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 26/08/2026 Affichage : 28/08/2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2026

Délibération 20260831-01

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Mme Poulet et M Natu étaient excusés lors de la dernière séance, sur leur demande, ils ne prennent pas part au vote

2. Retrait de la délibération 20260407-14

Délibération 20260831-02

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3. Délégation au Maire selon l'article L2122-22 du CGCT

Délibération 20260831-03

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



CONSEIL MUNICIPAL DU 31/08/2026

LISTE DES DELIBERATIONS

4. **Désignation d'un représentant CLECT**

Délibération 20260831-04

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5. **Vente du lot 4 ZD 159 lotissement chemin de la Bucaille correspondant à l'adresse postale : 07 chemin de la Bucaille**

Délibération 20260831-05

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La présente séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq et contient 5 délibérations numérotées 20260831-01 à 20260831-05

Fait à Vains, le 05/09/2026

Le Maire

Olivier DEVILLE